



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Histoire du droit et des institutions

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Histoire du droit et des institutions

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008177

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille 2, Faculté de droit

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master *Histoire du droit et des institutions* présente la particularité de se réduire exclusivement à une spécialité de master 2 intitulée *Fondements historiques du droit*. Cette spécialité est tubulaire et ne comporte pas de parcours spécifiques.

Ce master s'est récemment donné une orientation nouvelle : les fondements historiques des systèmes juridiques européens.

Ce master est identifié « Recherche » avec un adossement fort au Centre d'Histoire Judiciaire constitué sous la forme d'une Unité Mixte de Recherche - UMR n° 8025. Il accueille une promotion annuelle de 10 à 15 étudiants.

La formation comporte 180 heures d'enseignement présentiel réparties entre six cours obligatoires et six séminaires.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le master *Histoire du droit et des institutions / Fondements historiques du droit*, outre la préparation classique de ses publics aux carrières de la recherche (enseignement supérieur, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut de Recherche en Histoire du Droit alias IRHT), se propose de donner aux étudiants une réelle culture générale à la fois juridique et historique en vue de la préparation aux épreuves souvent orales (« grand oral ») des grands concours du monde du droit : barreau, magistrature, Ecole Nationale d'Administration... C'est dire qu'au terme de la formation les étudiants devront justifier de leurs connaissances en histoire du droit privé, en histoire des systèmes juridiques européens, en histoire de la justice et en histoire du droit pénal et de la procédure pénale, et ce, dans une épreuve de « grand oral » passée devant le jury du diplôme, et notée en contrôle terminal. Ils devront également avoir validé en contrôle continu six séminaires parmi les sept proposés. Ceux-ci sont majoritairement théoriques (Grands courants de la pensée politique, Modèles européens de l'état et des droits, Politiques pénitentiaires, Histoire comparée du droit social, Droits et politiques coloniales, Anglais juridique) ; l'un d'eux est plus pratique (Méthode historique et critique des sources documentaires). Ils permettront d'échanger, de débattre, de rencontrer des chercheurs, de se familiariser avec les idées et les sources originales, et d'appréhender la réalité des métiers possibles ouverts par la formation. Enfin, les étudiants devront soutenir un mémoire de recherche devant au moins deux enseignants du diplôme.

La distribution des crédits ECTS entre ces trois catégories d'enseignements est classique : 30 pour le mémoire, 18 pour les séminaires, 12 pour le grand oral. Un stage facultatif de « pratiques de la recherche » et des visites guidées au sein de dépôts d'archives ou de bibliothèques constituent une « unité d'expérience » qui, bien que dépourvue d'évaluation, complète une formation à la fois classique et originale, justement identifiée « recherche », dans laquelle on déplore toutefois que le séminaire pratique ne soit pas obligatoire et que la palette de « séminaires à choix » soit finalement très réduite. On apprécierait de connaître précisément les volumes horaires des différents enseignements ainsi que leur programmation annuelle. Ce master s'est récemment donné une dimension comparative et européenne, ce qui le distingue opportunément de la quinzaine de master en histoire du droit et des institutions proposés sur le territoire national. On regrette néanmoins que cette orientation ne soit pas davantage exploitée avec notamment des enseignements plus ciblés, des échanges européens d'enseignants et d'étudiants formalisés, ce qui distinguerait réellement la formation de ses concurrentes dans la discipline, et justifierait mieux son label.

Ce master, le seul proposé dans cette spécialité en région Nord-Pas-de Calais - Picardie, est adossé au Centre d'Etudes Judiciaires de l'Université Lille 2 (UMR 8025), ce qui donne à l'équipe pédagogique sa dimension recherche : la plupart des séminaires y sont en effet dispensés par des directeurs ou des chargés de recherche rattachés au Centre ; les colloques et manifestations scientifiques que celui-ci organise sont ouvertes aux étudiants du master. On note également le haut niveau scientifique des enseignants, mais on regrette de ne disposer d'aucune véritable information sur la manière dont l'équipe pédagogique est pilotée et structurée.

Ce master accueille des promotions de 10 à 15 étudiants titulaires principalement d'un master 1 en droit obtenu à Lille 2. Des étudiants non juristes, recrutés sur l'excellence de leur dossier et sur entretien de motivation peuvent aussi rejoindre la promotion. On s'interroge sur leur intégration dans une formation qui ne leur propose rien en termes de « mise à niveau ». Sur les deux dernières années, 2/3 des inscrits seulement ont validé le diplôme pour poursuivre en doctorat ou tenter une insertion dans la vie professionnelle. On ignore la cause de cette faiblesse des résultats. La taille des effectifs jointe à la faiblesse des réponses aux enquêtes, l'absence d'un recul suffisant ne permettent pas de donner des informations vraiment éclairantes relativement à une insertion professionnelle qui semble néanmoins faible, et ce d'autant qu'aucun intervenant professionnel extérieur n'intervient dans la formation.

Le master *Histoire du droit et des institutions / Fondements historiques du droit* est une formation qui a su évoluer en intégrant une partie des recommandations faites antérieurement par l'Agence d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ouverture élargie et amélioration de l'attractivité, insertion de modules de professionnalisation). Il a amorcé de même une spécialisation européenne originale et opportune qui devra être poursuivie et renforcée.

- Points forts :

- L'adossement clair à la recherche.
- La position d'exclusivité dans la région.



- Points faibles :
 - Une dimension européenne insuffisante tant au niveau du contenu de la formation qu'à celui des échanges académiques.
 - Un pilotage insuffisant ou insuffisamment renseigné.
 - Des liens avec les milieux professionnels insuffisants.
 - Une faible insertion professionnelle.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé à la direction du diplôme de renforcer la dimension européenne et les approches comparatives de celui-ci.

Il serait également indispensable de renforcer le pilotage du master et d'en structurer l'équipe pédagogique.

Le déploiement de liens réels avec les milieux professionnels est également vivement souhaité. Il permettrait sans doute de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés et à terme d'accroître l'attractivité de la formation.

Enfin, la création d'une unité d'enseignement (UE) de mise à niveau destinée aux étudiants non juristes admis au diplôme permettrait d'améliorer le taux de réussite et jouerait là encore en faveur de l'attractivité de la formation.



Observations de l'établissement



Université Lille 2
Droit et Santé

Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

MASTER

Mention Histoire du droit et des institutions

Sans objet

A Lille, le 26 mars 2014

Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE